



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

Première réunion du Sous-groupe Espace aérien et opérations d'aérodromes de
l'APIRG (AAO SG/1)

(Dakar, Sénégal, 29 au 31 mai 2017)

Point 3 de l'ordre du jour : Etat de mise en œuvre des projets en vertu d'AAO SG

(Présentation du Secrétariat)

| RESUME |
|--|
| Ce document de travail présente l'état de mise en œuvre des projets en vertu d'AAO SG La réunion est invitée à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre à ce jour et à proposer des stratégies pour relever les défis identifiés. |
| Mesures attendues de la réunion au paragraphe 3 . |
| REFERENCES : <ul style="list-style-type: none">– Rapport de l'APIRG/20– Rapport de la Réunion conjointe d'AOP et ATM/AIM/SAR SG– Rapport de l'APCC/1 |
| Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : A & B |

1. INTRODUCTION

1.1 L'examen de l'état de mises en œuvre des projets dans les domaines d'AAO SG pour lesquels APIRG a adopté des projets spécifiques est présenté sous forme de tableau. Le tableau indique l'intitulé de chaque projet, sa priorité, les modules ASBU y relatifs et l'état de mise en œuvre pour finir.

2. DISCUSSION

2.1 APIRG/20 a adopté l'ensemble initial de projets identifiés par les Sous-groupes APIRG qui sont présentés dans l'Appendice. L'Appendice indique les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différents projets. Les contraintes à la mise en œuvre sont indiquées quand des informations sont disponibles. Les Conclusions sont adressées aux Etats, à l'OACI et/ou aux organisations internationales.

2.2 La réunion conjointe AOP et ATM/SAR, tenue à Nairobi du 5 au 8 juillet 2016, a défini les Etats devant participer aux Equipes de projets. Les projets et la composition des équipes de projets ont été approuvés par l'APCC lors de sa réunion à Nairobi les 30 et 31 janvier 2017. Mais les Experts devant participer aux Equipes de projets n'ont pas encore désignés par les Etats.

2.3 A travers la Conclusion 20/49, l'APIRG a chargé l'APCC d'explorer l'assistance et le financement des mécanismes en coopération avec des organisations régionales et sous régionales comme l'Union africaine, la Commission africaine de l'aviation civile, les Communautés économiques régionales (CER) et des institutions financières. Compte tenu du fait qu'aucun progrès n'a été enregistré sur cette question, l'APCC/1 a recommandé l'utilisation d'un mécanisme de réflexion pour gérer les Projets jusqu'à nouvel ordre.

3. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION

La réunion est invitée à :

- a) prendre note des progrès réalisés sur la Conclusion 20/49 – d'APIRG/20 ;
- b) exhorter les Etats à nommer et maintenir les Experts devant participer aux Equipes de projets ; et
- c) revoir et proposer d'autres mesures.
